

INTERVENTION AUPRÈS DES PÈRES SÉPARÉS AYANT DES DIFFICULTÉS D'ACCÈS À LEURS ENFANTS; UN EXEMPLE DE PRATIQUE PROMETTEUSE

INTRODUCTION

Le présent article porte sur les pratiques sociales prometteuses auprès de pères ayant des difficultés d'accès à leur enfant à la suite d'une séparation conjugale. Une recherche effectuée auprès de pères ayant utilisé les services de l'organisme, *Pères séparés inc.*, a permis de dégager quelques constats pratiques. Les façons d'aider ont été déterminées à l'origine par des pères eux-mêmes aux prises avec une situation difficile sur le plan de leur paternité. Cet organisme a été mis sur pied de façon graduelle à la fin des années 1990 par des pères séparés soucieux de développer de services adaptés à leur réalité.

L'organisme *Pères séparés inc.* s'adresse aux pères éprouvant des difficultés dans la transition familiale qui suit la séparation, afin de maintenir et de renforcer les liens entre les pères et leurs enfants, de réduire les tensions familiales et leurs effets négatifs sur l'enfant, de prévenir le désengagement paternel, ou le recours à des actes suicidaires, de violence familiale ou d'aliénation parentale.

L'étude des témoignages de pères qui ont eu recours aux services de cet organisme, d'intervenants et d'avocats a permis d'identifier les besoins de pères ayant des difficultés d'accès à leur enfant. Cette compréhension des besoins des pères vivant cette situation a permis de dégager des pistes de pratiques sociales prometteuses sur le plan de l'organisation des services, de même que des stratégies d'intervention afin d'y répondre et dont peuvent s'inspirer des professionnels qui œuvrent dans différents types de services.

Les hommes construisent leur paternité en conformité avec ce qu'ils croient être un bon modèle d'homme

Dans la foulée du développement des services destinés à la population masculine, l'intégration des pères aux services familiaux s'est posée, de même que la création de services spécifiques à leur endroit (Lindsay, Rondeau et Desgagnés, 2011). Dans cette ligne de pensée, nous aborderons les services aux pères en se basant sur des constats de recherche sur les trajectoires de demande d'aide des hommes. L'aide aux pères

séparés en est un exemple. Également, les recherches récentes et les récits des intervenants indiquent que tout type d'intervention destiné à une clientèle masculine doit tenir compte des effets de la socialisation masculine sur le processus de demande d'aide des hommes (Houle, Meunier, Coulombe et al., 2015 ; Roy & Tremblay, 2017).

Conséquemment, les services destinés aux pères doivent tenir compte de la façon dont les hommes intègrent des stéréotypes masculins et leurs effets sur leur trajectoire de demande d'aide. Cette recherche sur l'intervention auprès de pères séparés ayant des difficultés d'accès à leur enfant se base sur cette toile de fond. En effet, les hommes deviennent pères en fonction de ce qu'ils estiment être un modèle masculin valable. Les repères inspirés par la socialisation masculine traditionnelle constituent donc des références importantes.

D'ailleurs, cette socialisation masculine ainsi que les principales caractéristiques qu'elle et de l'avant prévalent encore aujourd'hui (Roy et Tremblay, 2017). Cette socialisation se traduit souvent par l'adhésion à un « code de la masculinité » que l'on peut définir de la façon suivante (Houle, 2005) :

- Stoïcisme : l'homme ne partage pas sa souffrance, ne pleure pas publiquement, ne partage pas ses émotions surtout celles reflétant la dépendance ;
- Autonomie : l'homme est indépendant, fait face aux difficultés en restant impassible et n'admet pas ses dépendances aux autres;
- Réussite : l'homme réussit au niveau professionnel parce que son objectif est de subvenir aux besoins de sa famille;
- Agressivité : l'homme est fort, robuste et capable d'agir agressivement si les circonstances le commandent.

Tous les hommes n'adoptent pas ce code dans son entièreté, mais tous ont un rapport avec lui, qui varie selon les contextes, les individus. En effet, même ceux qui ont un recul face à ces références sont tout de même influencés par elles (Bernard, 2010). De façon générale, la socialisation masculine a ses effets sur la façon dont les hommes se préoccupent de leur santé physique et mentale et comporte aussi son corollaire dans leurs rapports avec les services qui pourraient les aider. De nombreuses recherches ont mis en évidence les liens entre la socialisation masculine et les difficultés de nombreux hommes à demander de l'aide dans leur vie en général, ce qui inclut les recours aux services sociaux et de santé (Galdas, Cheater et

Marshal, 2005; George et Fleming, 2004; Grant et Potenza, 2006). Dulac (2001) identifiait les trois facteurs qui amènent les hommes à consulter : le corps qui « flanche », une situation de crise ou encore des pressions de l'entourage, particulièrement de la conjointe. Souvent, les hommes connaissent peu les ressources disponibles et entretiennent des conceptions négatives à leur égard (ROHIM - Regroupement des organismes pour hommes de l'Île de Montréal, 2013).

Également, la situation socioéconomique est une variable importante liée au processus de demande d'aide des hommes. En effet, la pauvreté constitue un aspect qui module l'effet de la socialisation sur les hommes. Notamment, un état de pauvreté les empêcherait d'atteindre les standards de la masculinité traditionnelle, tels que l'indépendance, l'autonomie, l'autosuffisance (Roer-Strier, 2005). Cette perception de ne pas atteindre la masculinité idéale telle que valorisée dans notre société (Connell, 2000) ou ce capital symbolique (Charlesworth, 2000), serait susceptible de menacer l'identité masculine. Or la pauvreté peut générer un sentiment de honte et d'impuissance. Une situation sociale défavorable amènerait certains hommes à adhérer à des repères qui permettent de retrouver une sensation de pouvoir, d'honneur et de dignité, pour compenser ce jugement ressenti, voire l'exclusion socioéconomique (Dumas et Bournival; 2012). Le défi, la fierté, la colère sont des mécanismes auxquels ils ont souvent recours pour y faire face (Brooks, 1998; Dulac, 2001).

Ces réactions sont susceptibles de susciter de l'incompréhension de la part des professionnels de la santé et des services sociaux envers les hommes qui adhèrent davantage aux stéréotypes de genre. Ce sont eux, qui, à la fois, vivent des situations d'oppression sur le plan socio-économique et qui se refusent d'admettre la souffrance et qui, souvent, manquent de mots pour se dévoiler et être mieux compris des professionnels des services sociaux et de santé, lorsqu'ils y ont recours.

Les dispensateurs de services face à une clientèle masculine

Tremblay, Thibeault, Fonséca et Lapointe-Goupil (2004) établissent aussi un lien entre la socialisation des hommes, les effets sur la santé mentale, les réactions des dispensateurs de services et, ultimement, les stratégies à utiliser pour adapter l'intervention au genre masculin. Les phénomènes interagissent entre eux à la manière d'une réaction en chaîne. Par exemple, beaucoup d'hommes évitent la dimension émotive de leurs difficultés. Du côté des intervenants ou des dispensateurs de services, plusieurs réagissent en interprétant cette façon de composer avec ses problèmes comme de la résistance, une négation de leurs émotions (Groulx et Deslauriers, 2015).

Tremblay, et ses collègues (2004) font état d'une réaction de peur de la part des intervenants face aux hommes et qui peut s'accompagner d'une attitude répressive à leur égard des hommes. Cette tendance peut se traduire par l'habitude de ne pas impliquer les pères dans l'intervention auprès des familles ou des enfants. Il s'agit d'une réponse aux stéréotypes masculins ainsi qu'à l'image du père pourvoyeur peu impliqué auprès des enfants. D'ailleurs, Gaudet et Devault (2001) relatent que les intervenants considèrent que les pères doivent acquérir une plus grande confiance en leur potentiel parental et, du même souffle, qu'ils doivent trouver des façons de pallier leur déficit pressenti en tant que père.

Macdonald (2005) a documenté cette tendance dans l'intervention, à mettre l'accent sur les aspects déficitaires de la population masculine, en l'occurrence, ses difficultés à exprimer ses émotions. Le rapport du Comité de travail en matière de prévention et d'aide aux hommes (2004) allait dans ce sens. Les dispensateurs de services agissent en fonction d'une logique qui cause des barrières organisationnelles et thérapeutiques pour les hommes. L'inadéquation entre les réactions de certains dispensateurs de services et les effets de la socialisation masculine sur la santé mentale des hommes est influencée, entre autres, par certaines attentes des professionnels envers la clientèle masculine auxquelles elle ne répond pas.

De plus, on rapporte que les hommes se heurtent à certains obstacles lors de l'utilisation des services: accueil froid, attitude de jugement à leur égard, réprobation de l'expression de colère (non distinguée de la violence), incapacité de l'intervenant à établir un climat de confiance, heures d'ouverture incompatibles avec leurs horaires de travail, incapacité de l'intervenant à comprendre la façon masculine de demander de l'aide, d'exprimer la détresse, méconnaissance des symptômes atypiques pour certains problèmes, délais importants dans la réception de la demande d'aide et le suivi des services offerts, etc. (Ellis et al., 2013; Englar-Carlson et Kiselica, 2013; ROHIM, 2013).

Si, de manière générale, les hommes adoptent des attitudes et des comportements qui résultent en un faible recours aux services sociaux et de santé, ces derniers se préoccupent généralement peu de ce phénomène et des besoins spécifiques des hommes (Beulé, 2010; Comité de travail en matière de prévention et d'aide aux hommes 2004; Tremblay et Dery, 2011), et encore moins de ceux en situation de pauvreté (Dupéré, De Koninck & O'Neill, 2011). La surcharge de travail, les services offerts selon les besoins identifiés par l'établissement plutôt que par le sexe de la personne, un malaise à l'égard des usagers masculins expliqueraient le fait que de nombreux organismes n'utilisent aucune stratégie particulière pour rejoindre efficacement la population masculine. Parfois, cet enjeu n'a pas fait l'objet de réflexion

(Lajeunesse et al, 2013). Un manque de formation à ce sujet constitue un facteur qui influence cet état de fait (Deslauriers, 2014).

Par ailleurs, les services ne portent pas seuls la responsabilité de leur sous-utilisation par les hommes. Il s'agit d'une interaction entre les services et les hommes et non pas d'un rapport unilatéral ; les difficultés dans l'intervention auprès des hommes seraient attribuables à la fois aux comportements des hommes et à une mauvaise adaptation des services (Cloutier et al., 2005; Lajeunesse et al ; 2013).

Lorsque des hommes vivent des difficultés dans leur rôle de père, ils se réfèrent aux mêmes repères ancrés dans leur socialisation ; ils adoptent sensiblement les mêmes stratégies de résolution de problème. Ils tenteront de résoudre seuls leurs difficultés et repousseront le recours à de l'aide extérieure (**référence**). Il est crucial de développer de nouvelles pratiques pour rejoindre et aider des pères vivant des situations possiblement critiques, non seulement pour eux, mais pour leurs enfants. En effet, les difficultés rencontrées lors de difficultés d'accès aux enfants, dans les manifestations les plus criantes on retrouve les suicides et les homicides, suicide (Tremblay et al. 2014; Kruck, 2011). Il y a donc lieu de développer des pratiques adaptées pour intervenir au beau moment afin d'aider, mais aussi de prévenir que des situations ne dégénèrent.

2. MÉTHOLOGIE DE LA RECHERCHE

La présente étude s'inscrit dans le cadre de l'un des axes d'une recherche plus vaste¹ portant sur les effets préventifs des services offerts aux pères en difficulté et leurs enfants. Une approche de recherche mixte a été adoptée.

2.1 Participants à la recherche

Au total pour l'année 2012-2013, 93 pères ayant communiqué avec l'organisme pour pères séparés *Pères séparés inc.*, ont accepté qu'une fiche de renseignements sociodémographiques soit colligée. Quatorze pères, deux intervenants et deux avocats ont collaboré à la recherche et les données sur tous les

¹ Cette action concertée était financée par les Fonds de recherche du Québec – Société et Culture (FRQSC) en partenariat avec le ministère de la Santé et des Services Sociaux

pères ayant utilisé les services ont été compilées (*Pères séparés inc.*, à Montréal). Tous les pères rencontrés ont émis le souhait de voir davantage leurs enfants, mais leurs contacts sont demeurés limités ou rompus. Le recrutement des pères a été effectué par les intervenants de l'organisme qui ont fait connaître cette recherche. Avec la permission des pères, leurs noms ont été transmis au chercheur. Les pères ont par la suite été invités à participer à une entrevue individuelle. La plupart des participants ont été rencontrés dans les locaux de l'organisme, les autres à leur domicile.

2.2. Cueillette et traitement des données

Sur le plan quantitatif, la fiche d'accueil utilisée par l'organisme *Pères séparés inc.*, se divisait en deux sections principales : 1) renseignements sociodémographiques (âge, scolarité, revenu, emplois, etc.) 2) appréciation de la santé physique et psychologique du répondant. Précisons qu'il s'agissait d'une mesure autorapportée.

Données sur l'ensemble de la clientèle de Pères séparés

Au cours des entrevues, afin de recueillir des données générales sur l'expérience des participants, l'entretien semi-dirigé a été utilisé. Le guide d'entrevue développé a porté sur quatre aspects principaux. Il s'agissait d'abord de recueillir leur témoignage sur la fin de leur relation avec la mère de leur enfant et la réorganisation familiale qui s'en est suivi. Nous avons documenté leurs points de vue sur leur paternité à la suite de la rupture d'union. Ensuite, nous avons recueilli leurs points de vue sur les facteurs qui ont influencé leur accès à leur enfant. Finalement, nous les pères rencontrés ont partagé leurs opinions sur les services reçus chez *Pères séparés inc.* ainsi que leurs idées de solutions pour faciliter le maintien de la relation père-enfant afin de formuler des mesures/services ou des modifications aux politiques sociales existantes.

Le guide d'entrevue utilisé auprès des intervenants a abordé des aspects similaires à ceux discutés avec les pères pour documenter les situations dont ils sont témoins. Les intervenants ont été questionnés de façon plus pointue sur les stratégies d'intervention et la création de mesures pour aider les pères.

Toutes les entrevues, enregistrées sur cassettes audio, furent transcrites sous forme de verbatim. L'étape préliminaire à l'analyse a consisté en des lectures répétées des transcriptions. Ce procédé, désigné comme la « lecture flottante » (Mayer et Ouellet, 1991), a permis d'établir une première liste de catégories, ou

unités de sens, repérées parmi les principaux thèmes abordés par les pères. Ces catégories furent identifiées à partir des mots ou des idées qui revenaient plus souvent. Les lectures suivantes ont permis de vérifier la validité des catégories ainsi créées et d'identifier d'autres catégories et sous-catégories (Bogden and Biklen, 1982). Par la suite, un plan de l'ensemble des catégories et sous-catégories fut élaboré, puis intégré au logiciel NVIVO. Ces catégories ont porté sur les caractéristiques personnelles et situationnelles des pères, sur leurs perceptions d'eux-mêmes, sur leur relation avec leur enfant, sur leur relation avec la mère de leur enfant et, enfin, sur leurs perceptions des services tant offerts que reçus. Les points de vue des intervenants et des avocats ont permis de compléter ces informations sur les situations et les types de réactions des pères les plus souvent observées. À la fin du projet, les pères furent invités à participer à une rencontre de groupe pour prendre connaissance des résultats. Cette rencontre avait pour objectif de valider la représentativité des données, les constats généraux sur les problèmes rencontrés par les pères, leur appréciation des services reçus, des suggestions de services et de mesures sociales et ajouter des informations complémentaires.

3. RÉSULTATS

Les résultats présentés ici rendent compte de la situation des pères ayant des difficultés à leur enfant et de l'aide dont ils avaient besoin au moment de contacter *Pères séparés inc.*. Dans un deuxième temps, nous présentons l'aide offerte par l'organisme en réponse à leurs besoins.

3.1. Différents face à la rupture et aux difficultés d'accès aux enfants

Détresse

Les pères rencontrés ont tous évoqué avoir vécu un niveau de tension très élevé, des périodes de crise, particulièrement durant la période faisant suite à la rupture. Certains mentionnent avoir ressenti une grande solitude, d'importantes préoccupations liées aux difficultés financières, entraînées ou aggravées par la séparation. D'autres mentionnent s'être sentis «déphasés», «sonnés», «jetés à terre», «déseparés», avoir vécu un sentiment d'«impuissance totale» :

J'ai été K.O., au plancher longtemps puis là j'essaie de me relever mais tout en faisant attention aux actions que je peux poser mais en même temps, y'a un très gros sentiment d'impuissance, de vulnérabilité. (père 3)

Dans certaines situations, la détresse de la séparation se conjugue avec celle de voir la mère de son enfant emménager avec un autre homme. Plus l'enfant est jeune, (surtout s'il n'est pas encore né), plus le père craint d'être exclu et remplacé par l'autre homme.

Plusieurs participants ont ressenti des symptômes physiques de détresse durant ces périodes, tels que des troubles du sommeil, de l'apnée du sommeil, des malaises cardiaques.

Émotionnellement, c'était terrible. C'était terrible, terrible. C'est ça, j'ai commencé à avoir des problèmes de santé surtout à ce moment-là, l'apnée du sommeil, tu ne dors pas, alors ça influence tout ton équilibre, ton énergie, ton interaction avec les autres parce que t'as moins de patience puis t'essaie tout le temps de te contenir et te dire, bien voyons, toi tu changes un peu là parce que t'es épuisé (père 7).

Cette détresse contribue à créer de nouveaux problèmes, qui augmentent à leur tour le niveau de détresse. Notamment, la fatigue contribue à nuire à la réorganisation de la vie, à être moins habile pour communiquer, s'affirmer.

Les événements se succèdent souvent à un rythme très rapide sur le plan de la réorganisation personnelle, familiale. Des enjeux juridiques se présentent avec lesquels il est difficile de composer.

Je me suis pris un hôtel pendant trois nuits jusqu'à temps que j'me trouve un logement puis que je m'installe. Après ça j'ai eu une requête. Fallait que je paie une pension alimentaire puis là je ne peux pas voir mon fils, pas du tout. Pas du tout. Aucun droit. (père 9)

À l'état de détresse causé par la séparation s'ajoute la crise provoquée par les démarches juridiques souvent entamées par la mère au moment de la séparation ou peu après.

Tu as l'implication émotionnelle, dans une situation comme ça, qu'est-ce que je fais, où est-ce qu'elle est ma place, mais aussi, la nouveauté de la justice, de toutes ces démarches juridiques, qui prenaient beaucoup de mon énergie, déjà que je faisais de l'apnée du sommeil et je travaillais. (père 1)

Mon ex est allée tout suite, pendant que j'étais en état de crise, elle est allée voir un avocat puis elle m'a frappé pendant que j'étais à terre, elle m'a amené en cour puis je suis arrivé en cour puis j'avais l'air carrément d'un zombie, j'avais l'air légume, un perdu. Là, elle a été comme quoi elle avait peur pour les enfants, là elle mettait ça grave. Ce n'était pas vrai, jamais, je n'ai jamais tapé mes enfants, d'aucune façon. (père 11)

Parfois, après plusieurs mois ou années des difficultés d'accès qui persistent, le niveau de détresse use, atteint des niveaux plus élevés et devient un état de désarroi, l'impression de n'avoir plus rien à perdre, ce qui peut être destructeur pour le père ou ses proches:

Là, avec tout le bagage que j'avais, les accusations et tout, je me suis dit : « Soit je vais me tirer dans un poteau, ou bien je vais passer à la TV et je vais faire ça comme il faut et je vais amener tout le monde ». Parce que je vivais un profond sentiment d'injustice avec tous les systèmes qui sont supposés être là pour être égaux puis t'aider mais que tu fais : « Asti, c'est pas ça la réalité » puis ils prennent la position de la mère. (père 10)

Cette crise passagère peut avoir des effets permanents sur les ententes liées au partage de la garde des enfants. Notamment, des pères vont avoir tendance à ne pas négocier, à laisser la demeure et les biens à la mère alors qu'ils vivent une période creuse, ce qui les place par la suite dans une position défavorable pour tenter une négociation.

Parfois, l'intensité de cette détresse atteint un point de rupture où l'arrêt des procédures devient une solution à la crise :

Les clients que j'ai eu qui lâchent prise, c'est pour leur santé soit mentale ou physique. Il y en a un qui devenait malade à tout bout de champ avec ça. Il n'arrivait pas à fournir au travail. Donc il a pris de la distance finalement quand il a réalisé qu'il se battait non-seulement contre un système mais contre une mentalité. [Intervenant 1]

Choc/déni

Différentes réactions sont présentes chez les pères à la suite de la rupture, soit de façon concomitante ou successive. Vivre la situation comme un choc ou en niant la situation en est un autre exemple. Les mots «être surpris», «ne rien avoir vu venir», « ne pas y croire », sont constamment revenus dans le discours des pères rencontrés.

Pendant longtemps, pendant plusieurs mois j'ai cru : « Bon, peut-être qu'elle va revenir ». T'es toujours dans l'espoir qu'elle arrive à la porte, elle dise : « Non, excuse-moi je me suis trompée ». (père 8)

Tout en mentionnant qu'ils étaient sous le choc, beaucoup relatent avoir tenté de fonctionner, de «passer à travers» la situation sans trop y penser, garder un équilibre :

Dans nos milieux de travail c'est la performance puis faut y aller, Go! Go! Go!. Moi quand ça m'est arrivé je suis rentré la semaine suivante, pas de problème, il n'y avait personne qui le

savait. Après une couple de mois ça marchait plus au travail, j'ai eu un arrêt de travail, j'essayais de performer partout puis je m'étourdissais. (père 5)

Colère

Si, au départ, la détresse et le choc sont plus souvent rapportés au moment de la rupture, la colère est un autre sentiment vécu à ce moment-là. Quelques-uns ont réagi sur le coup avec colère, ce qui a eu des répercussions négatives. Par exemple, le refus de parler avec l'ancienne conjointe est une manifestation de colère qui peut nuire au dénouement de la situation conflictuelle entourant les arrangements de la séparation.

Dans sa forme la plus explosive, la colère aurait pu mener à des gestes violents, particulièrement si un autre homme était déjà dans la vie de la conjointe. Au fil des ans, chez les pères qui vivent des difficultés d'accès à leur enfant, la colère et la détresse se côtoient et sont difficiles à discerner l'une de l'autre :

Une profonde injustice, profonde colère, tristesse. Je perdais mon gars. Je voulais tout casser, mais ce n'est pas ça qu'il faut faire. Ça je l'accepte, mais moi je le fais pour mon gars. (père 12)

Crainte de perdre complètement l'accès; réaction de retenue (acheter la paix)

Une autre forme de réaction pour composer avec la situation est de se faire conciliant et d'éviter les demandes ou les remarques au sujet d'irritants liés à la séparation. Cette retenue peut aussi constituer une façon de favoriser une réconciliation avec la conjointe :

Elle m'a pris ma voiture, j'ai dit : « C'est pas grave, il y a les enfants qu'elle va amener », je n'ai même pas parlé de ça. Je paie son assurance jusqu'à maintenant parce que j'ai un petit peu l'espoir qu'il y ait peut-être réconciliation. Parce que je vais toujours l'aimer, je m'attendais pas à ce qu'elle me fasse ce coup là et aussi parce qu'on a élevé des enfants. (père 14)

Dans un contexte où un père perd espoir de passer plus de temps avec ses enfants, il arrive qu'il estime qu'il est préférable d'éviter la confrontation afin de préserver le peu de temps dont il dispose avec eux :

Elle avait décidé de me faire la vie dure et puis moi j'avais décidé d'arrêter de me battre avec elle pour essayer à tout le moins pour faire valoir le peu de droits que j'avais, ne serait-ce qu'au niveau des visites des enfants, de la garde partagée. Quand j'ai vu que ça ne marchait pas, on arrête ça. Ça vaut pas la peine, elle comprendra absolument jamais. Ça va donner

quoi? On va retirer de l'argent, de l'argent, de l'argent, pour avoir quoi en bout de ligne? Deux jours de visite de plus, trois jours? Ou peut-être même rien du tout. (père 4)

La crainte de faire face à des accusations peut aussi expliquer ce choix de conduite chez certains pères interrogés. Notamment, la crainte que des événements passés soient utilisés pour le discréditer en cour.

Un autre moment où des pères sentent qu'il est préférable de faire preuve de retenue est lorsque la mère a l'intention de déménager dans une autre ville. Ils ont alors l'impression de «marcher sur des œufs». D'ailleurs des participants mentionnent que, lorsqu'ils ont été plus fermes dans certaines demandes, ils ont vu leur accès être diminué:

J'ai dit : « Tu ne peux pas faire ça, ça été décidé en cour, regarde c'est comme ça, puis moi je me suis organisé en fonction de ça. » Et là elle dit « Bon bien si c'est comme ça, tu ne les verras pas. » Ça a duré deux mois. (père 7)

Par ailleurs, ceux qui ont préféré renoncer à la garde partagée pour préserver le peu d'accès qu'ils avaient disent après coup que leur stratégie leur a nui. Leur accès à leurs enfants a continué d'être changeant et ils n'ont pas obtenu plus de temps avec leurs enfants. Ils mentionnent que, si c'était à refaire, ils seraient plus fermes dans leur demande de garde partagée car l'accès à leur enfant a été fragile et inconstant de toute façon par la suite.

Tel que ces extraits l'illustre, les réactions et les besoins des pères ayant des difficultés d'accès à leur enfant varient selon les situations et les contextes. Les services qui leur sont offerts doivent en tenir compte.

3.2. L'aide offerte par l'organisme *Pères séparés inc.* du point de vue des participants

Les pères rencontrés rapportent avoir contacté l'organisme alors qu'ils vivaient un important déséquilibre, de la détresse. Certains étaient en cours de séparation, d'autres étaient séparés depuis plus d'une année et avaient épuisé les moyens dont ils disposaient pour tenter de voir leur enfant. La grande majorité des hommes ont d'abord contacté *Pères séparés inc.* pour obtenir des informations et des conseils juridiques souvent en crise. La section qui suit décrit ce que les constats principaux rendus par les participants, identifiés en caractères gras dans le texte ci-dessous.

Au cours d'un premier entretien téléphonique, de l'écoute et de l'information furent offertes par un intervenant. On leur a proposé par la suite une rencontre dans les locaux de l'organisme. Les pères rencontrés ont par la suite assisté à une rencontre de groupe. L'aide reçue en groupe s'est révélée comme une dimension au cœur du discours des pères rencontrés lorsqu'ils parlent de l'aide reçue à *Pères séparés*. Le niveau de détresse des participants qui se présentent aux **rencontres de groupe** est parfois très élevé et l'aide du groupe est identifiée comme étant cruciale.

Cette aide peut se substituer à un **réseau social** absent ou que des hommes préfèrent ne pas trop informer de leurs difficultés. Parfois, ils estiment que leurs problèmes ou leur désarroi sont trop lourds pour que leurs proches comprennent ou puissent les entendre:

Mais c'est quand même difficile de traîner ces problèmes-là devant toute sa famille, parce qu'eux autres aussi ont des vies. Ils font leurs gros efforts, mais tu peux pas faire la comparaison avec un groupe comme Pères séparés, il me semble qu'un groupe comme ça, ça va mieux.

En l'absence d'un réseau social, des participants ont trouvé d'autres pères dans les groupes qui étaient seuls les fins de semaines, avec ou sans leurs enfants, et avec qui ils peuvent organiser des activités et créer des liens.

« **J'suis pas tout seul** », fut une autre conclusion de l'aide reçue, en groupe tel que rapporté par plusieurs pères. La possibilité de rencontrer d'autres pères qui vivent des situations semblables est en soit importante. Malgré que des hommes soient peu enclins à parler de leurs difficultés, une fois dans le contexte, le fait d'entendre d'autres participants se confier les amenaient éventuellement à partager leur situation :

La première fois que je suis allé à Pères séparés, j'ai pleuré, c'était ma première rencontre parce que pour moi c'était de la peine énorme, puis là je n'étais pas tout seul, il y avait des gens qui m'encourageaient. (père 13)

Le fait de se confier prend une valeur en soit pour les participants rencontrés. En effet, ne pas être seul avec sa situation est un thème récurrent dans les entrevues réalisées. Écouter d'autres pères a également une valeur en soit et contribue à se sentir en lien avec d'autres :

Pouvoir parler, mais pouvoir en entendre aussi d'autres. Parce que là, je me rendais compte que, nous autres, on est habitués de souffrir quasiment en silence, tout seuls. Là, je me rendais compte que la souffrance était grande chez beaucoup de pères. J'avais l'impression qu'on se retrouvait, qu'on se parlait. Juste le fait de discuter un peu, un soir par semaine, déjà, ça

m'aidait. Je sortais de là quand même secoué, mais quand même pas tout seul. Ça c'est beau, ça aide malgré tout. (père 5)

Ils restent avec la conclusion qu'il ne faut pas rester seul. Certains ont eu recours à de l'aide professionnelle avant de se présenter chez *Pères séparés inc.* Bien que ceux qui en font mention aient bénéficié de ce service, ils mentionnent que les rencontres de pères ont davantage répondu à leurs besoins.

Également, pour ceux qui ont de démêlés avec la justice ou avec la Direction de la protection de la jeunesse, en discuter permet d'aborder ouvertement leurs problèmes. Il s'agit de **sujets délicats à confier** et les rencontres de pères étaient précieuses à cet égard.

Le fait d'entendre des témoignages et, par le fait même, une variété de situations problématiques et de tentatives de solutions, donne un éventail d'idées pour comprendre leur propre situation et comme ont dit certains, de « **relativiser les choses** ». Plusieurs disent avoir entendu des situations pires que les leurs et s'en sont trouvés mieux, en mentionnant que ça « relativise » leur situation, voir en diminue la portée.

La première rencontre, ça m'a beaucoup aidé, et j'ai réalisé que mon problème était mineur comparé à ce que les autres vivaient. Ça m'a permis de relativiser les choses, parce que j'avais tendance à percevoir ma séparation comme étant quelque chose de difficile à vivre et que j'étais unique dans ce cas-là. (père 7)

L'entraide a pu profiter à des pères qui avaient des situations différentes des autres. Par exemple, des pères rencontrés n'avaient pas de difficultés d'accès à leur enfant, mais souffraient de la séparation vécue d'avec la mère et constataient quand même des points en commun avec les autres participants. D'autant plus que pour certains, la séparation avec leur conjointe a entraîné une rupture avec leur réseau social antérieur.

La détresse vécue par plusieurs hommes émerge au cours de ces rencontres de groupe et l'exprimer constitue une occasion pour plusieurs de partager ce qu'ils vivent :

Le partage des idées aussi m'a beaucoup aidé, parce que je trouve qu'on retire beaucoup d'énergie du groupe qui est ici. Et aussi des expériences des autres : « J'ai vécu telle affaire, j'ai fonctionné de telle façon », et ainsi de suite. (père 3)

Malgré la détresse, la place de l'**humour** est un ingrédient important des rencontres selon les pères rencontrés.

Tout en mettant en commun les difficultés vécues et l'impression que d'autres pères, comme eux, subissent des injustices devant le système juridique, le groupe permet de constater que certains ont obtenu plus de temps avec leurs enfants, ce qui donne **espoir** à ceux qui n'ont pas trouvé de solution à leurs problèmes. Mettre l'accent sur ce qui est possible d'améliorer constitue une autre façon de préserver une perspective positive des situations. D'ailleurs, le fait d'entendre des pères qui participent au groupe depuis plus longtemps donne de l'espoir à ceux qui vivent beaucoup de détresse.

De voir ceux qui sont plus avancés, c'est l'espoir, c'est l'espoir qui est très aidant. C'est sûr que ça ne redonne pas la garde permanente de tes enfants, sauf que cela permet entre autres de changer d'approche au niveau mental. (père 11)

Les rencontres de groupe sont l'occasion d'être entendu, mais constituent une **source de conseils**, d'idées de façons d'améliorer les situations sur le plan personnel, l'organisation de la vie, des objectifs à atteindre ou des suggestions dans la façon d'être, grâce à la connaissance mutuelle que les participants ont d'eux au sein du groupe. Également, des suggestions peuvent être formulées au sujet du choix des actions à poser, par exemple, en se recentrant sur l'enfant, prendre du recul, malgré un contexte complexe.

Le conseil c'est toujours : « L'enfant : la priorité. Parce qu'au bout du compte, si ton enfant n'est pas bien, toi, en bout de ligne, tu ne seras pas bien. Donc, dans le fond, focaliser sur comment l'enfant va traverser ça puis comment tu pourrais agir pour le mieux de ton enfant. (père 11)

Le non-jugement, être compris, fut très apprécié des participants. La possibilité de revoir leur positionnement face à un nombre important de questions touchant tout ce qui doit être réglé en même temps au sujet de la garde des enfants et les ententes avec leur ancienne conjointe. Même quand il n'y a pas de solution immédiate qui en ressort, en discuter aide à mieux de positionner, **s'affirmer** de façon respectueuse avec la mère de ses enfants :

Si ce service n'avait pas été là, on m'aurait fermé les portes puis j'aurais rien fait. Mais en allant à ces rencontres, ça t'allume et c'est vrai : j'ai le droit d'avoir l'information; j'ai le droit à ce que ma fille ait son plan d'intervention comme il est indiqué. (père 1)

Enfin, parmi les effets du groupe sur les participants, des pères ont mentionné les idées qui les ont aidés à **mieux s'organiser** en bénéficiant de conseils de pères «plus avancés». Il peut s'agir de communications écrites avec la mère de leur enfant, concevoir des calendriers pour avoir accès à son enfant durant certaines périodes, des stratégies de négociation, tenter d'avoir plus de temps avec son enfant plutôt que de ne pas demander.

4. INTERVENTION AXÉE À LA FOIS SUR LE SOUTIEN ÉMOTIF, SOCIAL ET JURIDIQUE

Les participants rencontrés se disent tous satisfaits de l'aide reçue sous différents aspects. La section qui suit dégage certains constats sur les grandes lignes d'intervention qui fonctionnent selon les pères et les intervenants rencontrés. Les mots-clé issus des témoignages recueillis sont placés en gras ci-dessous afin d'en faciliter l'identifier.

La **rapidité et la flexibilité** de l'aide est un autre aspect qui ressort des témoignages. Une réponse alors qu'ils téléphonaient ou un retour d'appel rapide sont identifiés comme élément important de leur expérience des services de Pères séparés. Des participants mentionnent avoir participé à quelques rencontres, de ne pas s'être présentés pendant un ou plusieurs mois, puis d'être revenu spontanément assister à quelques séances. Cette souplesse se concrétise également par la possibilité pour les participants d'aborder spontanément des sujets diversifiés liés à leur situation familiale. Un autre élément qui ressort des entrevues est la disponibilité des intervenants de retourner rapidement les appels ou pour offrir une entrevue dans des délais brefs.

Lors des prises de contact initiales de même qu'au cours des séances de groupe, le niveau de colère exprimé peut être élevé. Les hommes rencontrés, tout comme les intervenants, sont d'avis que ces manifestations font partie du processus et doivent être reconnues comme telles, qu'il est important de pouvoir *exprimer sa colère* :

Ils [les intervenants] comprennent les hommes. J'ai l'impression que ce n'est pas parce que la personne va arriver puis va dire: "Je suis en maudit après elle", que c'est un bandit automatique, parce qu'il a donné deux, trois sacres. En cour, tu ne vas pas parler comme ça devant le juge qui va être là. Il faudrait toujours que tu te taises, que t'aies toujours la plus belle approche, avec un sourire. [Intervenant 2]

Les intervenants sont d'avis que c'est en laissant une place à l'expression de la colère que l'on prévient les débordements ou comportements à risque.

Les pères rencontrés ont apprécié avoir quelques repères au sujet de l'**approche selon les étapes du deuil** dans un contexte où tous vivent différentes pertes, que ce soit des difficultés à voir leurs enfants ou face à la rupture amoureuse :

Oui, c'est un deuil, on passe par les mêmes émotions mais c'est toutes des histoires un peu différentes mais on passe par certaines émotions. Quand on discute, c'est une thérapie de groupe, on discute chacun de notre histoire puis on est pas jugés mais moi je suis nouveau, ça me permet de me situer moi-même puis de savoir un peu plus qu'est-ce que je veux. (père 11)

Pour d'autres, un travail de deuil s'effectue différemment car ils ne pourront plus voir leur enfant de façon régulière, même si leur situation s'améliore. Il s'agit d'une perte importante à vivre alors que certains poursuivent malgré tout des démarches afin d'avoir accès à leur enfant :

Dans chaque témoignage il y a une fraction de quelques choses que tu as vécu ou que tu vas vivre donc c'est beaucoup plus facile de relativiser, de lâcher un peu les émotions aussi, de vivre aussi avec ce vide-là. (père 6)

Cette approche amène à lâcher prise par rapport à un idéal, mais aussi à réagir autrement face à des situations diverses, à percevoir la situation avec plus de sérénité :

Il y a des petites choses qu'on amène dans notre sac quand on sort de Pères séparés, peut-être qu'on a pas notre enfant à 100% mais, les moments où on l'a, c'est de prendre tout ce temps-là pour en donner un maximum à son enfant, c'est vraiment d'être là pour son enfant. Ça m'a quand même aidé aussi à vivre ces moments où je ne l'ai pas, puis, quand je suis avec elle, je suis vraiment avec elle puis je fais plein de choses, puis d'avoir conscience que cette relation est différente mais qu'on peut la reconstruire d'une autre manière, peut-être mieux encore. (père 12)

Lorsque des participants de longue date sont en contact avec de nouveaux, un partage d'expérience devient possible. Les « anciens » deviennent des modèles pour des pères qui vivent des transitions de vie douloureuses et complexes.

Les pères rencontrés ont souvent mentionné l'aide à **prendre un recul** face aux difficultés vécues. Par exemple, le partage de façons de réagir face à certaines situations, notamment auprès de la mère, amène à revoir ses perceptions face aux défis qui se présentent, parfois à lâcher prise :

Après quelques semaines, quelques mois, en venant ici chez Pères séparés, j'étais content d'avoir juste une fin de semaine sur deux parce que le temps que j'ai eu, au moins, j'avais de la qualité. J'appréciais le moment que j'avais plutôt que de « bitcher ». C'est une autre façon de voir les choses. (père 5)

Parfois ce recul face aux difficultés peut être suggéré car des hommes en viennent à vivre un état de détresse en continu :

Les cas extrêmes, on peut leur dire : « Écoute-là, t'es en train de te démolir, pense à toi, reconstruits-toi ». C'est ça un deuil, on se reconstruit. « Rebâtis-toi, la santé, d'abord, santé mentale, travaille, reconstruits-toi, essaie d'avoir des amis ou reconstruits-toi pis tu vas voir, quand y vont vieillir, les enfants, normalement, y a pas de garanties, mais normalement c'est eux autres qui vont te demander ». Normalement, c'est ça qui se passe [Intervenant 1].

Dans plusieurs situations, le groupe aide à prendre un recul face aux situations et à aider les participants à faire un travail d'introspection, les ramenant à eux, ce qu'ils désirent pour leur enfant et de quelles façons leurs actions les aideront à y arriver. Parfois le groupe s'avère insuffisant pour dénouer des situations, des questionnements et des rencontres individuelles sont utiles dans ces cas.

Dans le même ordre d'idée, les entrevues indiquent que même si un soutien est offert au sujet de démarches légales ou de diverses négociations à effectuer, on encourage les participants à trouver une certaine harmonie dans ces situations complexes, à *éviter des guerres inutiles*. Notamment, en reflétant les dommages envers eux-mêmes que peuvent causer des actions, des attitudes, en plus de ne pas aider à rétablir un accès ou une relation avec leur enfant.

Parce qu'il y en a qui sont rendus à plusieurs stades différents, qui ont appris à la gérer. La fois que le gars s'est verbalisé, on aime autant qu'il le verbalise ici, remarque bien. Les pères, entre eux autres, qui s'autorégulent, c'est ça qui est efficace. Alors, oui, ça fait partie du processus. Donc on est certain que notre action, là, est préventive de la colère et de la violence. [Intervenant 1]

4.6 Comment être avec ses enfants ?

Des pères se sentent démunis ou stressés car ils veulent être à leur meilleur dans un contexte où ils voient peu leurs enfants, alors qu'ils sont tendus et ont souvent des difficultés financières.

Et ils disent que tu n'es pas obligé d'aller au cinéma, juste une sortie, un pique-nique. J'ai fait ça et, de toutes les sorties qui ont été des plus bénéfiques, celle dont mes enfants parlent encore, c'est ce pique-nique. Ce n'est pas le cinéma. Le pique-nique on peut jouer, se lancer la balle, et ça ne coûte rien. Ils ont raison, pourquoi dépenser tout le temps. Fait qu'ils te ramènent à des choses plus simples. (père 9)

À d'autres moments, certains ont des questionnements sur la façon de gérer l'autorité parentale, de mettre des limites auprès de leurs enfants alors qu'ils sentent que leur situation parentale est fragile.

Les pères rencontrés ont aussi mentionné qu'étant donné la complexité des situations vécu, *Pères séparés inc.* ne pouvait répondre à tous les besoins générés par leur situation mais offre des **références à d'autres services**, tels qu'à des avocats connus de l'organisme qui offrent des tarifs plus abordables. Parfois, il peut s'agir d'autres organismes de la communauté qui touchent les compétences parentales et autres services professionnels.

5. Discussion : une problématique au confluent de dimensions sociales, familiales et juridiques : quelles pratiques possibles?

Les résultats de notre recherche indiquent qu'au moment où les pères rencontrés ont eu recours aux services de *Pères séparés inc.*, plusieurs sphères de leur vie étaient affectées et ils percevaient qu'ils avaient très peu d'actions possibles à poser sur ses aspects les plus cruciaux. En effet, la situation des pères rencontrés a comme particularité d'être au confluent de dimensions sociales, familiales et juridiques. Ils vivent des problèmes qui sont d'ordre relationnel tout autant que légal, notamment en ce qui a trait aux lois et mesures sociales qui encadrent les situations familiales problématiques. La première demande en est souvent une d'information sur plan légal plutôt que psychosocial.

Comment alors répondre à cette demande d'aide lorsqu'ils ont recours à un service? Comment en venir à établir un lien de confiance et susciter un dévoilement de leur part alors que la rencontre entre la population masculine et les services sociaux et de santé s'avère souvent difficile? De surcroît, lorsque la demande semble relever d'un accompagnement juridique? L'analyse qui suit tentera de répondre à ces questions en revoyant de quelles façons les pratiques préconisées chez *Pères séparés inc.* arrive à réconcilier ces paradoxes en prenant le modèle de Brooks (1998) comme repère. Ce chercheur a illustré les paradoxes entre les exigences liées à la demande d'aide et les exigences de la masculinité et son corollaire, la difficile rencontres entre la population masculine et les services sociaux et de santé.

Contradictions entre les exigences de la masculinité et les exigences de la relation d'aide

Exigences de la relation d'aide	Exigences de la masculinité
Dévoiler sa vie personnelle	Cacher sa vie personnelle
Lâcher prise	Conserver le contrôle
Développer une intimité non sexuelle	Vivre une intimité sexualisée
Montrer ses faiblesses	Montrer sa force
Vivre de la honte	Démontrer de la fierté
Avouer sa vulnérabilité	Être invincible

Demander de l'aide	Être autonome
Exprimer ses sentiments	Être impassible
S'ouvrir à l'introspection	Poser des actions
Aborder les conflits interpersonnels	Éviter de parler des conflits
Admettre sa souffrance	Nier sa souffrance
Reconnaître ses échecs	S'obstiner continuellement
Admettre son ignorance	Feindre de tout connaître

Brooks, 1998

En complément à ce cadre, nous tiendrons compte du rapport d'experts qui a constaté d'importantes lacunes dans les services sociaux face à la population masculine, et formulé des pistes recommandations à cet effet (ROHIM, 2013). Les défis présents en intervention auprès de pères correspondent aux spécificités du travail auprès d'une clientèle masculine, particulièrement en crise. Conséquemment, la capacité de répondre à la demande d'aide de ces pères réside d'abord dans la prise en compte de la socialisation masculine, laquelle induit une façon particulière de composer avec ses difficultés personnelles et commande des modalités d'intervention particulières. Dans la section qui suit, nous reprenons les propos des pères et des intervenants en identifiant les éléments prometteurs de l'aide qui ont permis de réconcilier ces paradoxes.

5.1 Entendre la colère et partager de l'information sur le plan juridique : la porte d'entrée

Offrir des services qui répondent à ces besoins de différentes natures constitue un type de pratique innovateur. Les témoignages des pères et des intervenants attestent des avantages de tenir compte d'une pluralité d'enjeux et d'y répondre afin d'éviter de référer dès le départ à différents professionnels et segmenter les services. La grande majorité des hommes ont d'abord contacté *Pères séparés inc.* pour obtenir des informations et des conseils juridiques alors qu'ils étaient souvent en crise.

Outre cette capacité de tenir compte de réalités paternelles et d'aspects juridiques, nous ajoutons les façons dont les interventions répondent à ces paradoxes qui sont une partie importante de l'efficacité de l'approche. Par exemple, les intervenants rencontrés confirment que les hommes les interpellent souvent sur un ton colérique au téléphone alors qu'ils ont du mal à comprendre ce qui leur arrive, ce qu'ils doivent faire. Cette expression de colère est tolérée et considérée comme un signe possible de détresse qu'il faut détecter et l'atténuer par la suite.

Ce type de pratique, soit d'écouter des hommes qui peuvent avoir des propos déplacés, sur un ton agressif et de leur offrir de l'information, permet d'établir un premier contact tout en laissant les hommes qui

appellent la sensation de demeurer conforme aux règles de la masculinité : ils ne dévoilent pas leur la vie privée (on leur transmet de l'information), ils demeurent en contrôle, on les aide à poser des actions par eux-mêmes et ils n'ont pas à dévoiler leur souffrance, leur vie intérieure (Brooks, 1998).

Cette façon de travailler rejoint une recommandation du ROHIM (2013). « Savoir désamorcer les comportements agressifs et comprendre la demande sous-jacente » constitue un premier ingrédient décisif du processus de demande de ces hommes auprès de cet organisme (p. 17). En donnant de l'information malgré un ton agressif, on arrive à désamorcer la crise. Cette diminution de la tension permet de « s'assurer que dès la première rencontre, des résultats concrets soient présents ». Dans le cas de *Pères séparés inc.*, il s'agit de vulgariser des informations, indiquer quelles démarches effectuer. Ce faisant, toujours selon les constats de Brooks (1998) et du ROHIM (2013) : on offre « une aide moins axée sur l'expression des émotions, mais davantage sur l'action » (p.17).

Paradoxalement, cette réponse aux besoins d'information et de tolérance face à un ton agressif, ouvre la porte par la suite à des questions plus axées sur la vie intérieure au cours de l'appel : « Comment allez-vous à travers tout ça ? ». L'écoute et le soutien émotif prennent davantage de place alors et beaucoup d'hommes confient leur désarroi. En effet, bon nombre téléphonent à *Pères séparés inc.* alors qu'ils vivent une détresse causée par la perte ou l'altération du lien avec leur enfant, malgré que ce qu'ils abordent en premier au téléphone se situe sur le plan juridique. Cette offre de service permet donc de rejoindre des hommes dont la détresse n'aurait pas été confiée, ni entendue. Cet aspect s'avère particulièrement crucial sur le plan du dépistage d'hommes qui souffrent et ont besoin d'aide, mais qui sont aussi nombreux à présenter des idéations suicidaires et homicidaires dans ce contexte (Kruk, 2011). En effet : « plus de la moitié des homicides intrafamiliaux se produisent dans un contexte de séparation conjugale, réelle ou appréhendée; rupture souvent non acceptée par le responsable de l'homicide » (Comité d'experts sur les homicides intrafamiliaux, 2012; p. 10). Aussi, des études mettent en lumière que plusieurs responsables d'homicides intrafamiliaux se retrouvaient dans une situation de grande détresse.

5.2. Les intervenants sociaux doivent s'informer des dispositions légales

Les hommes utilisent peu les services sociaux où ils pourraient obtenir de l'aide, même en situation de désespoir (ROHIM, 2013). Ils se montrent peu intéressés à confier leurs difficultés. Par ailleurs, le fait de ne pas comprendre ou ne pas savoir comment réagir aux documents légaux ajoute à la détresse et à une révolte contre le système judiciaire et la mère. D'où la priorisation pour nombre d'hommes de demander

des conseils sur le plan légal comme première démarche. Obtenir de l'aide pour comprendre contribue à atténuer le niveau d'impuissance et de tension. L'offre d'information s'avère être une porte d'entrée efficace. Une fois cette relation d'aide débutée, les facteurs identifiés peuvent être touchés : les rapports avec la mère de leurs enfants, avec leurs enfants, avec d'autres intervenants, avec des professionnels du milieu juridique.

5.3. Rapidité et souplesse de la réponse à la demande d'aide

Une autre force des services en ce sens est de : « limiter les délais et les listes d'attente auprès d'hommes qui consultent en crise » (ROHIM, 2013; p. 17). Cet aspect peut être crucial car au moment où des hommes demandent de l'aide, ils ont parfois accumulé les facteurs de stress et la tension est élevée. Également, l'accès du père aux enfants se joue très rapidement, souvent dès la séparation et au cours des semaines qui suivent (Deslauriers, 2014). Effectivement, l'arrangement de garde qui prévalait durant les semaines qui ont suivi la séparation s'est maintenu chez tous les pères interrogés qui n'avaient pas de garde partagée. Aucun des pères qui avaient un accès d'une fin de semaine sur deux n'a obtenu une garde partagée. La possibilité d'amélioration qui subsistait pour certains était de partir d'une absence de contact à une fin de semaine sur deux. La séquence des événements et le temps sont des facteurs importants. Par exemple, le temps passé à une fin de semaine sur deux (2 jours sur 14) fragilise le lien et rend improbable une garde partagée. Les pères qui n'avaient pas la garde partagée lors de la séparation ne l'ont pas davantage obtenue. Cette situation peut générer de la détresse qui perdure dans le temps. À ce propos, la formule préconisée par l'organisme offre la possibilité de réintégrer un groupe au gré des besoins qui se présentent, ce qui a constitué pour certains une occasion précieuse de revenir demander de l'aide de façon spontanée et rapide.

Malgré ces tensions entre la demande d'aide et le schème de référence masculin, les groupes de soutien sont identifiés par les participants comme une partie importante de l'aide obtenue. En effet, la parole laissée aux participants dans une formule décontractée permet encore ici d'obtenir du soutien sans l'obligation de se dévoiler et d'exposer ses problèmes et ses vulnérabilités. Les participants sont donc en contrôle de ce qu'ils veulent dévoiler, du moment où ils veulent parler et évitent donc, si souhaité de confier leur souffrance et leur vulnérabilité. Les hommes rencontrés témoignent de l'importance que cette rencontre hebdomadaire en était venue à prendre au cours des périodes creuses, qu'ils s'y sont sentis validés et

reconnus. Certains y ont trouvé un réseau social leur permettant de parler plus ouvertement de leurs difficultés qu'avec leur entourage auprès duquel ils se dévoilaient moins.

Cette modalité d'aide constitue aussi une mesure de prévention de situations à risque, car, tel que les écrits sur le sujet et les entretiens le démontrent, la présence d'idées suicidaires est fréquente dans ce contexte, de même que les risques d'homicides conjugaux (Comité d'experts sur les homicides intrafamiliaux, 2012).

Un exemple de pratique prometteuse auprès d'hommes ayant des problèmes relationnels, familiaux et juridiques dans le cadre de l'accès à leur enfant

Les témoignages d'appréciation du soutien légal et de la relation d'aide face aux difficultés dans la négociation avec la mère de leurs enfants sont nombreux. Il ressort que les participants ont été invités à mettre l'accent sur leur relation avec leur enfant et ont obtenu du soutien en ce sens et ont été encouragés à éviter d'adopter une attitude hostile envers leur ex-conjointe ou aux professionnels du système judiciaire. Cette approche, ce positionnement est très apprécié par les participants rencontrés.

D'autre part, le haut taux de satisfaction des pères rencontrés en atteste, la prise en compte du schème de référence masculin dans la façon d'accueillir les pères qui contactent l'organisme est un fondement important de l'approche mise de l'avant. L'accueil de pères en crise, le partage d'information, une sensibilité à la détresse malgré un ton agressif en est une des clés. Tout comme la souplesse dans l'approche du travail de groupe, qui favorise l'aide mutuelle entre les participants et une implication variable selon les besoins de chacun. Les participants y trouvent un réseau valorisant la paternité auquel ils peuvent revenir au grès des événements. Cet aspect a d'ailleurs été souligné lors de la validation de ces données auprès des pères qui ont participé à l'étude; la forte impression d'être disqualifiés aux yeux de la société et d'être validé au sein de l'organisme est crucial. Qu'ils puissent être exclus de la vie de leur enfant sans recours possible constitue pour eux une forme de jugement implicite susceptible d'ajouter à leur détresse psychosociale. Les accompagner est donc en soit crucial et plus les moyens sont variés, notamment l'aide en groupe, plus les interventions peuvent agir sur une variété de facteurs liés à l'enjeu de l'accès à leur enfant et à leur équilibre malgré cette perte.

Également, ces façons d'aider des pères peuvent graduellement initier un travail de resocialisation chez des hommes adhérant davantage aux stéréotypes masculins. En effet, un accompagnement en contexte de

séparation et de crise peut amener des hommes à renégocier leur identité masculine et leur identité de père. Demander de l'aide, se confier, être encouragé à négocier autrement avec la mère de ses enfants, développer disponibilité émotionnelle et une empathie nouvelle pour ses enfants et revoir la place du travail dans leur vie sont souvent de plein fouet en collision avec leurs perceptions du rôle de père traditionnel. Ils ont alors l'occasion de se redéfinir comme homme, comme père.

Dans une perspective plus large de l'organisation des services à la population masculine, ce type d'initiative est un exemple de pratique prometteuse en matière de prévention des homicides intrafamiliaux. En effet, les recherches sur les homicides intrafamiliaux indiquent que les situations de ruptures amoureuses et de perte de lien avec un enfant constituent des facteurs importants du passage à l'acte. Une intervention adéquate lors de cette période cruciale constitue donc une pratique prometteuse non seulement pour ces pères, mais comme mesure préventive pour l'entourage. Conséquemment, ce type de mesure devrait être déployé dans toutes les régions, au même titre que des services sociaux généraux.

Bibliographie

- Allard, F., A. Bourret, G. Tremblay, M. Bergeron et I. Roy. (2005). « Maintien de l'engagement paternel après une rupture conjugale : point de vue de pères vivant en contexte de pauvreté », *Enfances, Familles, Générations*, no 3.
- Allen, S. M., et A. J. Hawkins. 1999. « Maternal Gatekeeping : Mothers' Beliefs and Behaviors that Inhibit Greater Father Involvement in Family Work », *Journal of Marriage and the Family*, vol. 61, no 1, p. 199-212.
- Baum, N. 2006. « Postdivorce paternal disengagement: Failed mourning and role fusion », *Journal of Marital and Family Therapy*, vol. 32, no 2, p.245-254.
- Biland, É., et G. Schütz. 2013. « La garde des enfants séparés au Québec. Une analyse quantitative de dossiers Judiciaires ». Collection « *Que savons-nous ?* », no 5, Québec, ARUC séparation parentale, recomposition familiale.
- Braver, S. L., W. A. Griffin et J. T. Cookston. 2005. « Prevention programs for divorced nonresident fathers », *Family Court Review*, vol. 43, no 1, p. 81-96.
- Brisson, P., J. Olivier, L. Filion et A. Morone. 2013. *Guide de pratique : L'approche de médiation en contexte de protection de la jeunesse*, Centre jeunesse de Québec, Institut universitaire, 101 p.
- Catlett, B. S., et P. C. McKenry. 2004. « Class-Based Masculinities : Divorce, Fatherhood, and the hegemonic Ideal », *Fathering*, vol. 2, no 2, p. 165-190.
- Cyr, F. 2008. « Débats sur la garde partagée, vers une position plus nuancée dans le meilleur intérêt de l'enfant », *Santé mentale Québec*, vol. 33, no. 1, 235-251.
- Comité d'experts sur les homicides intrafamiliaux (dir.). 2012. *Rapport du comité d'experts sur les homicides intrafamiliaux*, Ministère de la Santé et des Services Sociaux et au ministre responsable des aînés, Québec, Québec.

- Deslauriers, J.-M. 2002. « La paternité à la suite d'une séparation », *Intervention*, no 116, p. 52-61.
- Deslauriers, J.-M. 2013. *Évaluation des services de l'organisme Pères séparés, Rapport de recherche*, Fonds québécois de recherche - société et culture, Québec.
- Devault, A., J. Gaudet, C. Bolte et M. St-Denis. 2005. « A Survey and Description of Projects that Support and Promote Fathering in Canada: Still Work to do to Reach Fathers in their Real-Life Settings », *Canadian Journal of Community Mental Health*, vol. 24, no 1, p. 5-17.
- Dubeau, D., F. de Montigny, A. Devault et C. Lacharité. 2013. *Des services au rendez-vous, adéquats et efficaces. Effets des services préventifs offerts aux pères en difficulté et leurs enfants*. Rapport déposé au ministère de la Santé et des Services Sociaux et au Fonds de recherche – Société Culture, Québec, Québec
- Dubeau, D., J.-M. Deslauriers, J. Théorêt et R. Villeneuve. 2016. *La séparation conjugale, un regard différencié porté par et sur les pères*. Dans *Séparation parentale, recomposition familiale : Enjeux contemporains*. Sous la dir. de Marie-Christine Saint-Jacques, Caroline Robitaille, Annick St-Amand et Sylvie Lévesque, p. 53-71. Québec : PUQ
- Dulac, G. 1998. *Que nous disent les pères divorcés à propos des transitions familiales?* » Dans *Quelle politique familiale à l'aube de l'an 2000?* Sous la dir. de Renée B. Dandurand, Pierre Lefebvre et Jean-Pierre Lamoureux, p. 173-189. Montréal : L'Harmattan.
- Dulac, G., et S. Camus. 2006. « L'aide et le soutien aux pères en rupture d'union : aider les pères séparés aussi », *Défi jeunesse*, vol. 7, no 2, p. 30-36.
- Eggebeen, D.J., et C. Knoester. 2001. « Does Fatherhood Matter for Men ? », *Journal of Marriage and the Family*, vol. 63, p. 381-393.
- Fagan, J., et R. Palkovitz. 2007. « Unmarried, Nonresident Fathers Involvement With Their Infants: A Risk and Resilience Perspective », *Journal of Family Psychology*, vol. 21, no 3, p. 479-489.
- Gagné, M.-H., V. Duquet, R. Jean et J. Nadeau. 2009. « L'aliénation parentale : Points de vue et besoins des différent-e-s intervenant-e-s concerné-e-s », *Revue canadienne de santé mentale communautaire*, vol. 28, no 1, p. 17-33.
- Gaudet, J., et A. Devault. 2006. « Quelles sont les conditions associées à une bonne adaptation au rôle paternel post-rupture : parcours paternel et points de vue de pères », *Revue canadienne de la Santé mentale communautaire*, vol. 25, no 1, p. 17- 32.
- Gaudet, F., A. Devault et C. Bouchard. 2005. « Le maintien de l'exercice du rôle paternel après une rupture conjugale : obstacles et facilitateurs », *Revue de psychoéducation*, vol. 34, no 1, p. 21-40.
- Hallman, M., A. Diendhart et J. Beaton. 2007. « Qualitative Analysis of Fathers' Experiences of Parental Time after Separation and Divorce », *Fathering*, vol. 5, no 1, p. 4-24.
- Heater, J., J.-M. Billette, B. Laplante et C. Le Bourdais. 2007. « Nonresident Fathers and Children: Parents' New Unions and Frequency of Contact », *Journal of Family Issues*, vol. 28, no 9, p. 1220-1245.
- Hetherington, E. M., et J. Kelly. 2002. *For better or for worse: divorce reconsidered*, New York, Norton, 320 p.
- Houle J, Meunier S, Coulombe, S., Tremblay G, Gaboury I, de Montigny F, Cloutier L, Auger N, Roy B, Dion H, Bernard FO & Lavoie B. (2015). Masculinity Ideology Among Male Workers and Its Relationship to Self-Reported Health Behaviors. *International Journal of Men's Health*, 14 (2).
- Initiative pour l'engagement paternel- Réseau Ontario. 2002. *Petit guide du père séparé*, 40 pages, Ottawa.
- Klumpp, M. 2003. *The Single Dad's Survival Guide: How to Succeed as a One-Man Parenting Team*, Colorado, Waterbook Press, 192 p.
- Kruk, E. 2011. *Divorced Fathers: Children's Needs and Paternal Responsibilities*, Halifax, Fernwood Publishing, 121 p.
- Leahey, L. 2014. *Engagement paternel en situation de rupture conjugale et de contestation de garde*. Document inédit – essai doctoral, Gatineau : Université du Québec en Outaouais

- Leduc, F. 2000. Le rapport canadien pour l'amour des enfants : autonomie et droits des enfants, groupes de femmes et groupes de pères. *Lien Social et politique*, RIAC, Vol. 44, p. 141-154
- Le Bourdais, C., H. Juby et N. Marcil-Gratton. 2000. *Maintien des contacts pères/enfants après la séparation : le point de vue des hommes*, Rapport de recherche soumis à l'Équipe sur les pensions alimentaire pour enfants, Ottawa, ministère de la Justice du Canada.
- Madden-Derdich, D.A., et S.A. Leonard. 2002. « Shared Experiences, Unique Realities: formerly Married Mothers' and Fathers' Perceptions of Parenting and Custody after Divorce », *Family Relations*, vol. 51, no 1, p. 37-45.
- Mandell, D. 2002. *Deadbeat dads: Subjectivity and social construction*, Toronto: University of Toronto Press, 272 p.
- Mayer, R., Ouellet, F. Saint-Jacques, M.-C., Turcotte et collaborateurs (2000). *Méthode de recherche en intervention sociale*, Gaëtan Morin, Montréal.
- Ministère de la Justice du Canada (2012). *Recherches financées par le ministère*
- Ministère de la Justice du Canada. 2016. *Rapport sur les consultations fédérales-provinciales-territoriales*, « Annexe- C : Rapport sur les ateliers du Québec », http://www.justice.gc.ca/fra/pr-rp/lf-fl/famil/cons/fpt_cons/qc_pta.html, En Ligne (page consultée le 8 octobre 2016).
- Pacaut, P., I. Gourdes-Vachon, et S. Tremblay. 2011. *Les pères du Québec. Les soins et l'éducation de leurs jeunes enfants : évolution et données récente*, Québec, Ministère de la Famille et des Aînés, <http://www.mfa.gouv.Quebec.ca/fr/publication/document/les-peres-du-quebec.pdf>, consulté le 7 février 2017.
- Pères séparés inc. 2012. *Rapport annuel de l'organisme Pères séparés*, Montréal, Qc, <http://www.peresseparees.qc.ca/index.html>
- Pelletier, D. 2016. Prévalence, déterminants et dynamique des arrangements de temps parental postséparation chez les enfants québécois nés à la fin des années 1990, thèse de Doctorat en Démographie, Montréal, Canada, Université de Montréal.
- Pleck, J. H., et B. P. Masciadrelli. 2004. « Paternal involvement by U.S. Residential Fathers. Levels, Sources and Consequences ». Dans M. E. Lamb (dir.), *The role of the father in child development* (p. 222-271), 4e éd., Hoboken, John Wiley & Sons.
- Poirier, M. 2008. *Le point de vue de pères en rupture d'union et ayant des difficultés d'accès à leur enfant*, mémoire de Maîtrise en service social, Ottawa, Canada, Université d'Ottawa.
- Quigley, C. Cyr, F. 2014. La gestion psychojuridique des situations familiales à haut niveau de conflit, 266-272 dans Poitras, K. Mignault, L. & Goubau, D. *L'enfant et le litige en matière de garde*, Québec, Presses de l'Université du Québec
- Robitaille, A. 1999. *Le syndrome d'aliénation parentale : rarement le motif réel de la demande de service*, Centres jeunesse de Chaudière-Appalaches. Distribué lors de la conférence sur le syndrome d'aliénation parentale à Hull, Mars 1999.
- Rousseau, N., et Quéniart, A. 2004. « Les pères face au système de justice : l'influence des facteurs juridiques sur le niveau d'engagement paternel à la suite d'un divorce », *Revue canadienne de droit familial*, vol 21, no 1, p. 179-200.
- Sano, Y., R. Leslie et A. M. Zvonkovic. 2008. « Are Mothers Really "Gatekeepers" of Children? Rural Mothers' Perceptions of Nonresident Fathers' Involvement in Low-Income Families », *Journal of Family Issues*, vol. 29, no 12, p. 1701-1723.
- Spillman, J. A., H. S. Deschamps et J. A. Crews. 2004. « Perspectives on Nonresidential Paternal Involvement and Grief : A Literature Review », *The Family Journal: Counselling and Therapy for Couples and Families*, vol. 12, no 3, p. 263-270.
- Statistique Canada. 2011. *Recensement canadien*, Ottawa, Statistique Canada.

- Tremblay, G., et F. Allard. 2009. «Maintien de l'engagement paternel après la rupture : point de vue de pères et de mères en contexte de pauvreté», *Reflète*, vol. 15, p. 120-142.
- Trinder, L. 2008. « Maternal Gate Closing and Gate Opening in Postdivorce Families », *Journal of Family Issues*, vol. 29, no 10, p. 1298-1324
- Turcotte, G., et J. Gaudet. 2009. « Conditions favorables et obstacles à l'engagement paternel : un bilan des Connaissances ». Dans D. Dubeau, A. Devault et G. Forget (Eds.), *La paternité au XXIème siècle* (p.39-70), Québec: Presses de l'Université Laval.
- Woods, J.J., et R. L. Repetti. 2004. « What gets dad involved? A Longitudinal Study of Change in Parental Child Caregiving Involvement », *Journal of Family Psychology*, vol. 18, no 1, p. 237-249.